

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 011-241100593-20200723-C2020_105-BF

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020



Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et le décret du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières, prévoient la production d'une note explicative de synthèse présentant les informations financières claires et lisibles aux citoyens.

I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	4
II. LES CHARGES ET LES RESSOURCES FINANCIÈRES	5
III. LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS EN 2020	15
IV. L'AUTOFINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	16
V. LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ	17
VI. LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION	19
VII. L'ÉTAT DES EFFECTIFS ET DES CHARGES DE PERSONNEL	20

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a été créé le 1^{er} janvier 2003 pour exercer la solidarité intercommunale au sein de son territoire et développer une vision intercommunale de développement.

Un projet de territoire « Grand Narbonne 2030 », adopté en décembre 2016, décline les cinq orientations stratégiques de la collectivité.

• Un établissement public qui exerce des compétences sur un territoire

Établissement de Coopération Intercommunale (ECPCI) à fiscalité propre, il exerce **des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives**.

Le paysage intercommunal a été modifié par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 mais également par la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement (gestion des eaux pluviales urbaines), la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

4

Par délibération N°C2019-105 du 6 juin 2019, le Conseil Communautaire a mis en conformité les compétences du Grand Narbonne avec les dispositions de la loi du 3 août 2018 susvisée et la rédaction imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

L'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2016-323 du 9 octobre 2019 a modifié les compétences du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, pour mise en conformité avec les dispositions des lois susvisées et détermination de la composition du Conseil Communautaire.

Le territoire du Grand Narbonne s'étend sur 973 km².

37 communes le composent :

Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury d'Aude, Ginestas, Gruissan, La Palme, Leucate, Mailhac, Marcorignan, Mirepeïssat, Montredon-des-Corbières, Moussan, Narbonne, Néviau, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Port-la-Nouvelle, Pouzols-Minervois, Raïssac-d'Aude, Roquefort-des-Corbières, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sallèles-d'Aude, Salles-d'Aude, Sigean, Treilles, Ventenac-en-Minervois, Villedaigne, Vinassan.

Le nombre d'habitants est de 130 164.

II – LES CHARGES ET LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne exerce des compétences dont les charges et les recettes nécessaires à leur mise en application sont retranscrites comptablement sur un budget principal et des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Ainsi la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne s'appuie sur la comptabilité d'un budget général et de neuf budgets annexes. Les dépenses et les recettes s'équilibrent selon les principes comptables de la comptabilité publique, et se répartissent en deux sections : la section de fonctionnement pour les dépenses et recettes récurrentes, nécessaires pour le fonctionnement des services de la collectivité et la mise en place des politiques publiques, et la section d'investissement pour les opérations liées à de l'investissement, et ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité.

La crise de 2020 liée à l'épidémie de COVID-19 modifie substantiellement les équilibres financiers locaux.

En effet, le confinement a infligé un choc sans précédent à l'économie française et par conséquent aux finances des collectivités locales.

La deuxième loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril 2020 prévoit une croissance révisée à -8% pour 2020.

Les répercussions sur le budget principal du Grand Narbonne s'annoncent importantes pour au moins les deux prochaines années (baisse des recettes fiscales et des produits des services du budget principal et des budgets annexes, financement du plan de relance) même s'il est encore difficile d'estimer le coût exact de la crise.

Afin d'anticiper et d'assurer l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2021 et le financement des budgets annexes fortement impactés (notamment les Transports et l'Espace de Liberté), les résultats antérieurs reportés du budget principal seront en quasi-totalité conservés en section de fonctionnement.

Le budget supplémentaire modifie le budget primitif à hauteur de 35.5 M€.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 (DÉPENSES)	SECTION FONCT.	SECTION INV.	RAR 2019	TOTAL DÉPENSES
Budget principal	10 535 942,00 €	5 331 971,14 €	3 918 028,86 €	19 785 942,00 €
Budget annexe adduction d'eau potable	633 492,00 €	388 362,27 €	1 204 859,73 €	2 226 714,00 €
Budget annexe assainissement des eaux usées	719 438,00 €	1 881 349,18 €	1 723 150,82 €	4 323 938,00 €
Budget annexe service public d'assainissement non collectif	32 900,00 €	1 030,00 €	- €	33 930,00 €
Budget annexe environnement	4 258 957,00 €	340 426,46 €	235 847,54 €	4 835 231,00 €
Budget annexe transport	149 781,00 €	147 181,00 €	7 878,00 €	304 840,00 €
Budget annexe des zones d'activités économiques	837 853,00 €	320 868,35 €	979 131,65 €	2 137 853,00 €
Budget annexe de la régie Espace de liberté	40 205,00 €	525 388,84 €	35 095,16 €	600 689,00 €
Budget annexe de la régie des pompes funèbres	1 074 121,00 €	126 841,00 €	38 900,00 €	1 239 862,00 €
Budget annexe autorisation du droit des sols	8 078,00 €	10 939,00 €	- €	19 017,00 €
Total des budgets	18 290 767,00€	9 074 357,24 €	8 142 891,76 €	35 508 016,00 €

Le budget consolidé du Grand Narbonne pour l'exercice 2020 est de 223.85 M€.

BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 (DÉPENSES)	SECTION FONCT.	SECTION INV.	RAR 2019	TOTAL DÉPENSES
Budget principal	86 641 098,00 €	19 991 636,14 €	3 918 028,86 €	113 550 763,00 €
Budget annexe adduction d'eau potable	8 499 484,00 €	5 187 962,27 €	1 204 859,73 €	14 892 306,00 €
Budget annexe assainissement des eaux usées	10 172 153,00 €	11 582 673,18 €	1 723 150,82 €	23 477 977,00 €
Budget annexe service public d'assainissement non collectif	246 330,00 €	1 030,00 €	- €	247 360,00 €
Budget annexe environnement	32 679 463,00 €	4 354 426,46 €	235 847,54 €	37 269 737,00 €
Budget annexe transport	14 395 631,00 €	235 181,00 €	7 878,00 €	14 638 690,00 €
Budget annexe des zones d'activités économiques	3 868 573,00 €	7 690 888,35 €	979 131,65 €	12 538 593,00 €
Budget annexe de la régie Espace de liberté	3 317 305,00 €	641 388,84 €	35 095,16 €	3 993 789,00 €
Budget annexe de la régie des pompes funèbres	2 865 521,00 €	155 431,00 €	38 900,00 €	3 059 852,00 €
Budget annexe autorisa- tion du droit des sols	171 078,00 €	13 509,00 €	- €	184 587,00 €
Total des budgets	165 856 636,00€	49 854 126,24 €	8 142 891,76 €	223 853 654,00 €

• Le budget principal

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à **19.8 M€** (**10.5 M€** en fonctionnement et **9.3 M€** en investissement dont 3.9 M€ de restes à réaliser 2019 en dépenses et 5.25 M€ en restes à réaliser recettes) portant les inscriptions budgétaires 2020 à **113.5 M€** (**89.6 M€** en fonctionnement et **23.9 M€** en investissement).

La reprise des résultats antérieurs reportés (excédent de 10.8 M€ en fonctionnement et déficit de 1.8 M€ en investissement) et la limitation de l'affectation des résultats en investissement (1 M€) permettent de financer le plan de relance et d'anticiper l'importante baisse des recettes (notamment fiscales) en 2020 et 2021, voire 2022.

- Les charges de fonctionnement

Ces charges réelles de fonctionnement se répartissent en plusieurs chapitres :

- **Les charges à caractères général** (chapitre 011) pour **1.59 M€** pour couvrir en partie l'achat de masques (270 K€ sur un total de 360 K€, le solde étant financé par les économies générées par les services), le plan de relance (980 K€ = bons d'achats, Évènement de relance au Parc des Expositions, soutien matériel aux clubs sportifs, magazine agriculture et territoire,...), la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (+80 K€), les actions Politique de la Ville (+54 K€), l'appui aux DSP (65 K€ = Innoveum, aire d'accueil des gens du voyage,...) et d'autres dépenses liées au fonctionnement des services. Les charges à caractère général atteignent ainsi 9.5 M€ pour l'année 2020 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire).
- **Les charges de personnel** (chapitre 012) et **les atténuations de produits** (chapitre 014) restent identiques aux prévisions budgétaires retenues au budget primitif.
- **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) représentent **2 M€**. Ce chapitre de dépenses permet de financer le plan de relance (914 K€ = Coup de Pouce reprise, soutien au développement numérique, promotion touristique du territoire, « vacances sans masque », « action grands clubs », chèques Windvalley, GIP Café-Culture,...), l'augmentation des cotisations appelées par les syndicats GEMAPI (+420 K€), l'augmentation de la participation au budget annexe Espace de liberté (+500 K€) et l'augmentation de la participation au budget annexe Zones d'Activités (+200 K€). Les charges de gestion courante atteignent ainsi 13.4 M€ pour l'année 2020 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire).
- **Les charges financières** (chapitre 66) restent identiques aux prévisions budgétaires retenues au budget primitif.
- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) de ce budget supplémentaire permettent d'identifier les crédits issus de l'excédent antérieur reporté, non affectés en investissement afin d'anticiper sur les difficultés financières de l'exercice 2021. Elles s'élèvent à 6.7 M€, conformément à l'estimation du coût de la crise en 2021, et viendront abonder l'excédent antérieur reporté sur l'exercice 2021.
- **Les dépenses imprévues** (chapitre 022) permettent à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante. Elles s'élèvent à 163 K€, ce qui porte le montant pour 2020 à 315 K€ (0.4% des dépenses réelles de fonctionnement).

Les opérations d'ordre restent identiques aux prévisions budgétaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent donc de 10.5 M€ au budget supplémentaire pour atteindre 81.6 M€ pour l'année 2020 (budget primitif + budget supplémentaire).

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 seront impactées à la baisse à hauteur de 307 K€, pertes de recettes qui viendront se cumuler aux pertes estimées pour 2021 :

- **Les produits des services** (chapitre 70) sont révisés à la baisse de -49 K€ pour les équipements culturels et la piscine de Fleury et intègrent le remboursement de l'achat de masques (+67 K€).
- **Les impôts et taxes** (chapitre 73) sont révisés à la baisse de -340 K€ pour la taxe de séjour, directement impactée cette année.
- **Les participations** (chapitre 74) sont revues à la hausse de 65 K€ afin d'intégrer la prise en charge d'une partie du coût des masques par l'État.
- **Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75) révisés à la baisse de -50 K€ correspondants aux pertes de loyers (pépinières).

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à 78.8 M€ (budget primitif + budget supplémentaire), hors excédent antérieur reporté.

- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre du budget supplémentaire 2020 sont composées :

- **Des dépenses d'équipements nouvelles** pour 3 M€ et se répartissent en achat d'études (chapitre 20) pour 40 K€, en subventions d'équipements versées (chapitre 204) pour 75.5 K€, en acquisitions (chapitre 21) pour 815 K€ et en travaux (chapitre 23) pour 2 M€.
- **Des immobilisations financières** (chapitre 27) pour 500 K€ (avances remboursables au budget annexe Espace de liberté).
- **Du remboursement du capital de la dette** d'un emprunt dans le cadre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (25 K€),
- **Des dépenses imprévues** pour un montant de 13.7 K€.

Les **3 M€** de dépenses d'équipement se répartissent ainsi :

- **1.77 M€** en crédits de paiement des autorisations de programmes,
- **840 K€** du Programme Pluriannuels d'Investissement,
- **343 K€** des dépenses d'équipement ponctuelles.

Les dépenses d'équipement identifiées dans les Autorisations de Programme et dans le Plan Pluriannuel d'Investissement ont toutes été maintenues malgré la crise. Tous les projets se poursuivent afin de contribuer à la reprise économique.

Les Crédits de Paiement (CP) affectés à des Autorisations de Programme (AP), c'est-à-dire les programmes d'investissement pluriannuels gérés en AP/CP, représentent près de 1.8 M€, ce qui porte les crédits BP + RAR 2019 + BS à 7.4 M€.

PROGRAMME	BP 2020	RAR 2019	BS 2020	TOTAL CRÉDITS 2020
Aéroport Carcassonne	150 123 €	- €	- €	150 123 €
Port de Port-la-Nouvelle	1 628 038 €	- €	- €	1 628 038 €
Cœurs traversées villages 17/21	1 000 000 €	- €	- €	1 000 000 €
Espace de liberté - poursuite 2020	180 000 €	- €	- €	180 000 €
Espace de liberté - Waterjump	- €	343 208 €	- €	343 208 €
Aménagement durable du Hameau du Somail - tranche 1	900 000 €	- €	967 869 €	1 867 869 €
Aménagement durable du Hameau du Somail - tranche 2 PLAN DE RELANCE	- €	- €	100 000 €	100 000 €
ANRU - Cité des Peupliers 19/22 - démolition	500 000 €	- €	- €	500 000 €
Logement social - construction	500 000 €	- €	402 500 €	902 500 €
PIG - Rénovation habitat 19/23	300 000 €	- €	300 000 €	600 000 €
Centre ancien 2019 - 2021	100 000 €	- €	- €	100 000 €
Total	5 258 161 €	343 208 €	1 770 369 €	7 371 738 €

Les programmes du **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, gérant la gestion en AP/CP, augmentent de 840 K€, la suppression de la participation du budget principal (1.5 M€) au budget annexe assainissement (poste de relevage NarboVia financé par emprunt) absorbant la hausse de 2.34 M€. Les crédits BP + RAR 2019 + BS s'élèvent donc à 10.3 M€.

PROGRAMME	BP 2020	RAR 2019	BS 2020	TOTAL CRÉDITS 2020
Grand Castelou	150 000 €	- €	- €	150 000 €
Accessibilité Conservatoire	- €	106 979 €	- €	106 979 €
Centre ancien	- €	385 000 €	- €	385 000 €
Commerce de proximité	30 000 €	11 000 €	- €	41 000 €
Domitia Habitat - régularisation	267 667 €	- €	- €	267 667 €
Eaux pluviales	590 000 €	- €	100 000 €	690 000 €
Egretier	84 000 €	- €	- €	84 000 €
Opération entrée est	400 000 €	- €	- €	400 000 €
OPAH	- €	394 809 €	- €	394 809 €
LLS Razimbaud Alogea	- €	120 500 €	- €	120 500 €
Rocade est	- €	481 095 €	- €	481 095 €
Plan filière glisse 2017-2020 PLAN DE RELANCE	150 000 €	75 000 €	180 000 €	405 000 €
Hôtel de la glisse	170 000 €	- €	260 000 €	430 000 €
Ligne Narbonne Bize	- €	207 200 €	- €	207 200 €
IUT - Patrimoine 04	240 000 €	- €	- €	240 000 €
Parc des Exposition - réhabilitation	300 000 €	46 397 €	205 000 €	551 397 €
Pistes cyclables intermodalités - ATI IQ	450 000 €	445 792 €	100 000 €	995 792 €
Pistes cyclables intermodalités EV8 - La Littorale	- €	574 061 €	500 000 €	1 074 061 €
Espace Test Agricole - «jardins du ribayrot»	397 500 €	69 973 €	- €	467 473 €
Très haut débit	127 704 €	- €	- €	127 704 €
Théâtre Scène + tvx + parvis	200 000 €	12 826 €	180 000 €	392 826 €
SCOT	117 820 €	- €	- €	117 820 €
Renouvellement matériel informatique	505 911 €	128 986 €	- €	634 897 €
Bâtiments - entretien et renouvellement du mobilier	515 200 €	82 229 €	65 000 €	662 429 €
Travaux réaménagement Médiathèque	100 000 €	- €	- €	100 000 €
11 Infrastructure - IFSI - ADT	- €	- €	300 000 €	300 000 €
TE - Photovoltaïque STEP	- €	- €	60 000 €	60 000 €
Ass - STEP Narbovia	1 500 000 €	- €	- 1 500 000 €	- €
Fds L'OCCAL PLAN DE RELANCE	- €	- €	390 000 €	390 000 €
Total	6 295 802 €	3 141 848 €	840 000 €	10 277 650 €

A noter dans ce PPI, le plan de relance à hauteur de 590 K€ :

- participation du Grand Narbonne au fonds régional L'OCCAL pour 390 K€,
- 2^e tranche du SOMAIL pour 100 K€,
- plan de relocalisation pour une production régionale « Wind Valley » pour 100 K€.

Les autres dépenses d'équipements, hors PPI c'est-à-dire ponctuelles, viennent abonder le budget primitif de 343 K€, portant le total (BP + RAR + BS) à 958 K€.

Les dépenses d'équipement 2020 s'élèvent à 18.6 M€ (budget primitif : 12 M€ + budget supplémentaire : 3 M€ + RAR 2019 : 3.6 M€) et portent les dépenses réelles d'investissement 2020 à 22 M€, hors déficit antérieur reporté.

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement financent les dépenses de la section d'investissement, pour l'équilibre des sections.

Les dépenses d'équipements seront financées par :

- un recours à l'emprunt supplémentaire de 2.5 M€ en 2020, en complément des 5 M€ inscrits au budget primitif et des 5.25 M€ en RAR 2019,
- le remboursement des avances consenties (chapitre 27),
- les subventions et le FCTVA (1.6 M€)
- l'autofinancement (affectation d'une partie des résultats à hauteur de 1 M€, virement à la section d'investissement et amortissements).

• Les budgets pour la gestion des compétences adduction d'eau potable et traitement des eaux usées en assainissement collectif et non collectif

Le Budget Supplémentaire **adduction d'eau potable** s'équilibre à 2.2 M€ (633 K€ en fonctionnement et 1.6 M€ en investissement dont 1.2 M€ de restes à réaliser 2019 en dépenses et 900 K€ de restes à réaliser en recettes) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 14.9 M€ (8.5 M€ en fonctionnement et 6.4 M€ en investissement).

La reprise des résultats antérieurs reportés (excédent de 633 K€ en fonctionnement et 388 K€ en investissement) et l'affectation de 1.6 M€ en investissement permettent de financer le plan de relance spécifique (Autorisation de Programme de 1.5 M€ avec un crédit de paiement 2020 de 333 K€) et de ne pas recourir à l'emprunt en 2020 (seul l'emprunt de 900 K€ en restes à réaliser recettes sera consolidé).

Le Budget Supplémentaire **d'assainissement des eaux usées en collectif** s'équilibre à 4.3 M€ (719 K€ en fonctionnement et 3.6 M€ en investissement dont 1.7 M€ de restes à réaliser 2019 en dépenses et 2 M€ de restes à réaliser en recettes) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 23.5 M€ (10.2 M€ en fonctionnement et 13.3 M€ en investissement).

La reprise des résultats antérieurs reportés (excédent de 719 K€ en fonctionnement et déficit de 1.3 M€ en investissement) et l'affectation de 2.2 M€ en investissement permettent de financer le plan de relance spécifique (Autorisation de Programme de 1 M€ avec un crédit de paiement 2020 de 520 K€) et le poste de relevage NarboVia en limitant le recours à de nouveaux emprunts à 2.3 M€ en 2020 (+ 2 M€ en restes à réaliser recettes 2019).

Le Budget Supplémentaire **du Service Public d'Assainissement** s'équilibre à 33.9 K€ (32.9 K€ en fonctionnement et 1 K€ en investissement) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 247 K€ (246 K€ en fonctionnement et 1 K€ en investissement).

La reprise des résultats antérieurs reportés (196 K€ en fonctionnement et 1 K€ en investissement) permet de financer les diagnostics obligatoires confiés à un prestataire.

Au total (budget primitif + budget supplémentaire + RAR), ce sont **12 M€** qui seront investis dans les ouvrages 2020, financés par un recours à l'emprunt de 5.2 M€ (dont 2.9 en restes à réaliser recettes 2019), près de 1 M€ de subventions du Département et de l'Agence de l'eau et l'autofinancement (affectation du résultat et dotations aux amortissements).

• Le budget environnement

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à 4.9 M€ (4.3 M€ en fonctionnement et 576 K€ en investissement dont 236 K€ de restes à réaliser 2019 en dépenses) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 37.3 M€ (32.7 M€ en fonctionnement et 4.6 M€ en investissement).

La reprise des résultats antérieurs reportés (4.3 M€ en fonctionnement et 1.6 M€ en investissement) permet d'anticiper la hausse des charges des années à venir et de ne pas recourir à l'emprunt.

Au regard des critères déterminés par le Conseil d'Etat, le produit de TEOM collecté par le Grand Narbonne ne provoque pas de disproportion entre les recettes et les dépenses du service de gestion des déchets ménagers et assimilés.

• Le budget transport

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à 305 K€ (150 K€ en fonctionnement et 155 K€ en investissement dont 8 K€ de restes à réaliser 2019 en dépenses) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 14.6 M€ (14.4 M€ en fonctionnement et 243 K€ en investissement).

La section de fonctionnement anticipe une forte baisse du Versement Mobilité suite à la crise COVID-19 (- 800 K€), couverte par la reprise des résultats antérieurs reportés (3.19 M€ en fonctionnement et 81 K€ en investissement). La reprise des résultats permet d'équilibrer la section de fonctionnement sans recette exceptionnelle.

• Le budget des zones d'activités

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à 2.1 M€ (838 K€ en fonctionnement et 1.3 M€ en investissement dont 979 K€ de restes à réaliser 2019 en dépenses et 2.2 M€ de restes à réaliser en recettes) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 12.6 M€ (3.9 M€ en fonctionnement et 8.7 M€ en investissement).

La reprise des résultats antérieurs reportés (excédent de 638 K€ en fonctionnement et déficit de 851 K€ en investissement) permet de financer des dépenses à caractère général (entretien des zones) et d'ajuster les dépenses d'équipements (ZAC de Néviau notamment) et le recours à l'emprunt (3.65 M€ d'emprunts nouveaux et 2.2 M€ d'emprunts reportés).

• Le budget de la régie Espace de liberté

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à 600 K€ (40 K€ en fonctionnement et 560 K€ en investissement dont 35 K€ de restes à réaliser 2019 en dépenses) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 4 M€ (3.3 M€ en fonctionnement et 676 K€ en investissement).

La section de fonctionnement anticipe une baisse du produit des services suite à la crise COVID-19 (- 880 K€), ce qui implique une augmentation de la participation du BP pouvant atteindre +500 K€ (en fonction des pertes constatées) malgré la reprise des résultats antérieurs reportés (220 K€ en fonctionnement et 52 K€ en investissement).

Une avance remboursable du budget principal pouvant atteindre 500 000 € est prévue en dépenses et recettes d'investissement (chapitre 16) afin de maintenir le niveau de trésorerie positif.

• Le budget de la régie des pompes funèbres

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à 1.2 M€ (1 M€ en fonctionnement et 166 K€ en investissement dont 38.9 K€ de restes à réaliser 2019 en dépenses) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 3.1 M€ (2.9 M€ en fonctionnement et 194 K€ en investissement).

Le service public de pompes funèbres est un service géré en régie par la communauté d'agglomération. C'est un budget qui se finance entièrement par les recettes issues de la tarification du service, tout en pratiquant une politique de prix accessible pour tous.

La reprise des résultats antérieurs reportés (1 M€ en fonctionnement et 116 K€ en investissement) permet de financer des dépenses à caractère général (maintenance et frais supplémentaires liés à la crise) et des dépenses d'équipements (logiciels, raccordement à la fibre et divers équipements).

• Le budget autorisation droit des sol

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à 19 K€ (8 K€ en fonctionnement et 11 K€ en investissement) portant les inscriptions budgétaires 2020 à 184.5 K€ (171 K€ en fonctionnement et 13.5 K€ en investissement).

La reprise des résultats antérieurs reportés (8 K€ en fonctionnement et 11 K€ en investissement) permet de financer des dépenses à caractère général (maintenance et fournitures) sans recettes exceptionnelles et de prévoir une enveloppe d'équipements.

III - LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS EN 2020

Le Budget Supplémentaire abonde les dépenses d'équipement du Budget Primitif de 3.8 M€, portant le programme d'investissements nouveaux 2020 à 32 M€ tous budgets confondus de travaux, acquisitions de gros matériel et de soutien à des investissements locaux, générateurs d'activités pour les entreprises et d'amélioration du cadre de vie pour les habitants du territoire.

Ces dépenses sont inscrites aux chapitres 20 à 23 de la section d'investissement de chaque budget.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	Dépenses d'équipement - (chapitres 20 / 204 / 21 /23)		
	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
Budget principal	11 986 713,00 €	2 953 668,97 €	14 940 381,97 €
Budget annexe adduction d'eau potable	2 575 906,00 €	343 250,00 €	2 919 156,00 €
Budget annexe assainissement des eaux usées	5 669 245,00 €	520 020,00 €	6 189 265,00 €
Budget annexe service public d'assainissement non collectif	- €	1 030,00 €	1 030,00 €
Budget annexe environnement	2 882 900,00 €	340 426,46 €	3 223 326,46 €
Budget annexe transport	88 000,00 €	128 376,00 €	216 376,00 €
Budget annexe des zones d'activités économique	4 991 000,00 €	630 605,92 €	4 360 394,08 €
Budget annexe de la régie Espace de liberté	78 000,00 €	25 388,84 €	103 388,84 €
Budget annexe de la régie des pompes funèbres	28 590,00 €	126 841,00 €	155 431,00 €
Budget annexe autorisation du droit des sols	2 570,00€	10 939,00 €	13 509,00 €
Total des budgets	28 302 924,00 €	3 819 334,35 €	32 122 258,35 €

Des programmes d'investissements sont gérés selon le mode de gestion en AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiements) sur le Budget principal, et les budgets annexes Environnement, Zones d'Activité, Eau et Assainissement.

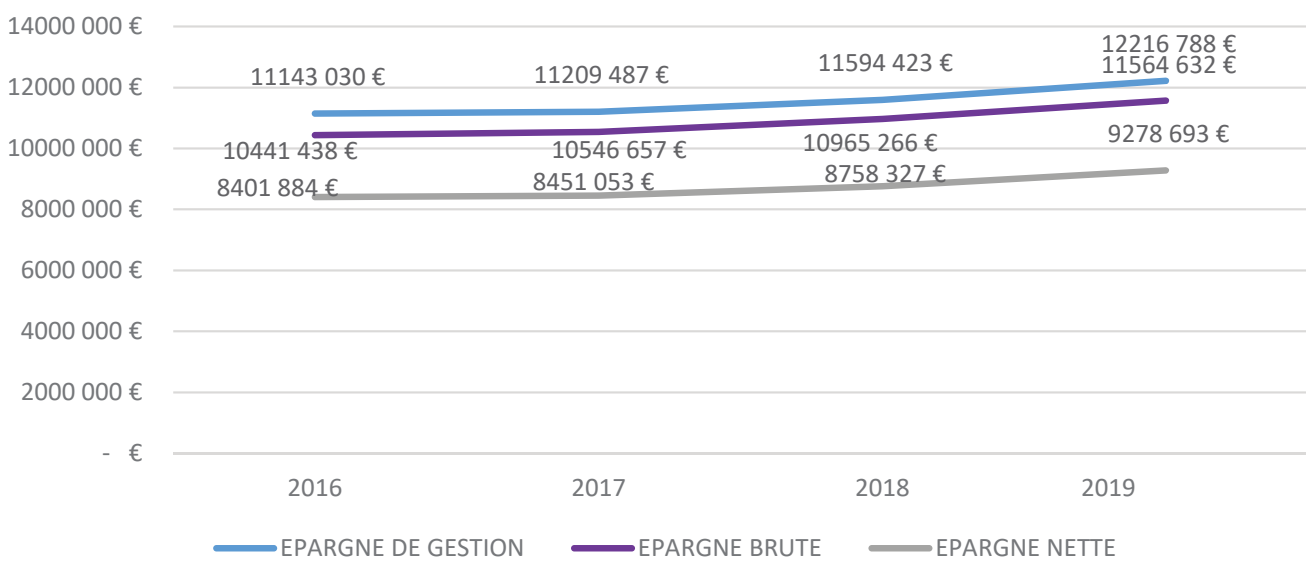
Le montant de ces engagements pluriannuels, la durée des opérations et l'échéancier de paiement font l'objet d'annexes dans les documents budgétaires et d'une délibération à part entière lors de la révision de certaines AP, permettant ainsi une lecture pluriannuelle des investissements majeurs du territoire

IV - L'AUTOFINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

L'épargne brute du Grand Narbonne s'élève à **10.8 M€** en moyenne depuis les quatre dernières années et l'épargne nette à **8.7 M€**.

Au 31 décembre 2019, l'épargne nette s'établit à 9.2 millions d'euros, soit 71 euros par habitant quand la moyenne nationale des EPCI à fiscalité propre se situe à 46 euros par habitant.

Chaîne de l'épargne 2016-2019



L'épargne nette représente la capacité de la collectivité à financer ses investissements sur ses fonds propres sans avoir recours à des financements extérieurs, une fois l'ensemble de ses charges payées et son annuité de dette remboursée.

L'épargne nette prévisionnelle se dégradera en 2020, conséquence de la perte des recettes et du financement du Plan de Relance, élément indispensable à la reprise de l'économie locale.

V - LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

L'encours de dette total tous budgets confondus de la collectivité au 31 décembre 2019 s'établit à **115 244 144 euros**, avec une durée de vie résiduelle de 13 ans et 8 mois.

Les emprunts contractés en 2019 et non consolidés pour un montant total de 10.35 M€ sur différents budgets seront encaissés courant 2020.

• Répartition de l'encours au 31 décembre 2019

Budget	CRD 31/12/2019	Durée résiduelle
Budget assainissement	41 448 326,00 €	14 ans et 8 mois
Budget principal	26 119 779,00 €	15 ans
Budget eau	23 859 158,00 €	13 ans et 6 mois
Budget aménagement des zones	19 274 344,00 €	10 ans et 2 mois
Budget collecte et traitement des ordures ménagères	4 085 958,00 €	11 ans et 7 mois
Budget régie Espace de liberté	456 579,00€	10 ans et 9 mois

• Capacité de désendettement

C'est le nombre d'années qui serait nécessaire pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement du capital de la dette.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de **2,26 ans au 31/12/2019**, elle est estimée à plus de **6 ans au 31/12/2020**, en lien direct avec la dégradation de la chaîne de l'épargne détaillée précédemment.

• Nouveaux emprunts

En 2020, si la totalité des investissements prévus se réalisaient, le Grand Narbonne pourrait avoir recours à 13.45 M€ d'emprunt sur l'ensemble des budgets, en baisse par rapport aux prévisions initiales (15 M€) suite à l'affectation des résultats :

	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
Budget principal	5 000 000,00 €	2 500 000,00 €	7 500 000,00 €
Budget annexe adduction d'eau potable	1 850 000,00 €	-1 850 000,00 €	- €
Budget annexe assainissement des eaux usées	2 000 000,00 €	300 000,00 €	2 300 000,00 €
Budget annexe environnement	1 000 000,00 €	-1 000 000,00 €	- €
Budget annexe des zones d'activités économiques	5 150 000,00 €	-1 500 000,00 €	3 650 000,00 €
Total des budgets	15 000 000,00 €	1 550 000,00 €	13 450 000,00 €

L'encours total de la dette au 31 décembre 2020 atteindra 115.8 M€, une fois les emprunts contractés en 2019 consolidés.

VI - LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition votés au budget primitif du 13 février 2020 restent identiques et sont les suivants :

- taxe foncière bâti : 1,52%
- taxe foncière non bâti : 7,80%
- CFE : 32,08%

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères fait l'objet d'une répartition par zone. En effet, le Conseil Communautaire, par délibération N°C-248/2015 du 29 septembre 2015, a instauré des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM ont été votés :

- Zone 1 : 12%
- Zone 2 : 13,58%
- Zone 3 : 17,10%

Pour mémoire, ces zones sont définies comme suit :

- **Zone 1** composée des communes suivantes : Narbonne hors Narbonne Plage.
- **Zone 2** composée des communes suivantes : Gruissan, La Palme, Leucate, Port-la-Nouvelle, Narbonne-Plage (sections cadastrales BI, LT, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BR, BS, BT, BV, BW), Saint Pierre la Mer (sections cadastrales BD, HD, HE, HK, HL, HA, HB, HC, HN, HM, HV, HP, HO, HW, HX, BK, HY, HZ, BO, BP, BN, BR, BT, BS, BV, BW, BX, BY).
- **Zone 3** composée des communes suivantes : Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury d'Aude hors Saint-Pierre-la-Mer, Ginestas, Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Montredon-des-Corbières, Moussan, Nevian, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Pouzols-Minervois, Raïssac-d'Aude, Roquefort-des-Corbières, Salleles-d'Aude, Salles-d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sigean, Treilles, Ventenac-en-Minervois, Villedaigne, Vinassan.

VII - L'ÉTAT DES EFFECTIFS ET DES CHARGES DE PERSONNEL

L'état des effectifs et des charges de personnel présenté au budget primitif du 13 février 2020 reste identique. Il est rappelé à titre d'information.

• Structure des effectifs

Au 1^{er} janvier 2020, les effectifs budgétaires permanents s'élèvent à 533 emplois : 483 pour la collectivité, 38 pour la Régie Espace de Liberté et 12 pour la Régie des Pompes Funèbres.

Effectifs permanents par filière (en ETP)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Emplois fonctionnels	4	2
Filière administrative	123	118.4
Filière technique	256.8	249.4
Filière sportive	6	5
Filière culturelle	83.16	79.06
Filière animation	3	3
Autres emplois non cités	47	43.26
TOTAL	522.96	500.12

Effectifs permanents par budget (en ETP)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Budget Principal	250.96	238.16
Budget Environnement	177	171.5
Budget Eau	19	18.7
Budget Assainissement	19	18.7
Budget ADS	3	2.8
Budget Transport	4	4
TOTAL COLLECTIVITÉ	472.96	453.86
Budget régie pompes funèbres	12	11
Budget régie Espace de liberté	38	35.26
TOTAL RÉGIES	50	46.26
TOTAL	522.96	500.12

La répartition des emplois de la collectivité par catégorie fait apparaître 19.25% d'agents en catégorie A, 17.39% d'agents en catégorie B et 63.35% en catégorie C. Les fonctionnaires représentent 89.44% des effectifs.

Le personnel permanent contractuel représente 10.56% de l'ensemble des effectifs, et concerne essentiellement la filière administrative (33.33%) et la filière culturelle (33.33%).

• Dépenses de personnel (012)

Le budget prévisionnel 2020 des charges de personnel proposé s'élève à 24 587 405 M€, compensés en partie des atténuations d'un montant prévisionnel de 956 000 euros

Budget Principal	12 514 000 €
Budget Environnement	7 315 000 €
Budget Eau	897 000 €
Budget Assainissement	897 000 €
Budget ADS	120 000 €
Budget Transport	250 000 €
Budget régie pompes funèbres	597 000 €
Budget régie Espace de liberté	1 997 405 €

Au regard du budget 2019, la masse salariale connaît une évolution, tous budgets confondus, de 2.52%.

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le **29/07/2020**

SLOW

ID : 011-241100593-20200723-C2020_105-BF

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 011-241100593-20200723-C2020_105-BF

